

Dimanche 11 septembre 2022

L'Arc-en-ciel CTT organise son 2ème critérium série « B »

Adresse: Arc-en-Ciel CTT

Rue Van Kalck, 93

1080 Molenbeek-Saint-Jean

Entrée via la rue Charles Malis - Piscine Olympique de Molenbeek

Règlement du critérium

- Le tournoi se joue suivant les statuts et règlements de la FRBTT.
- Le tournoi est ouvert aux joueurs affiliés à la FRBTT ou à toute autre fédération reconnue par l'ITTF.
- Le tournoi est autorisé sous le numéro : TRBBW2023-05
- Le club fera usage de 12 tables de couleurs bleues de la marque Butterfly ainsi que de balles en plastique blanches de la marque Joola
- Les participants seront répartis en poules de 4 (ou 3 ou 5 selon les inscriptions).Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final, lequel se disputera en élimination directe.

Droit d'inscription: 8€ par série et 12€ pour 2 séries

Un joueur peut s'inscrire dans maximum 2 séries, celle de son classement et celle immédiatement supérieure. Pour pouvoir s'aligner dans une seconde série, le joueur ou la joueuse est tenu de participer à la série de son classement.

Pour vous inscrire : cliquez sur le lien «RESULTATS» du site : www.cpbbw.be ou via resultats.aftt.be

Date limite d'inscription : Jeudi 8 septembre à minuit

En cas de problèmes : Willems Béatrice - GSM : 0473/54.64.87 - Email : beaswillems@gmail.com

Plus aucune inscription ne pourra être acceptée le jour de la compétition.

Horaire des séries

| 09h00 | Messieurs « D » | Messieurs « NC » |
|-------|-----------------|------------------|
| 11h00 | Messieurs « E » | |
| 14h00 | Messieurs « C » | |
| 16H00 | Messieurs « B » | |

Tout joueur absent à l'heure du début de sa série pourra immédiatement être scratché. La date et le lieu de l'élaboration publique des tableaux seront renseignés sur la page du programme d'inscription.

Le Juge-Arbitre a le droit de prendre toute mesure qu'il juge utile quant au bon déroulement de la compétition.

Directeur du tournoi : BAUS Fabrice

Lors de ce tournoi, tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 12,50€ -

Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00€.

Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00€ même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne.

- Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.
- Les droits d'inscription restent dus dans tous les cas.

